

# FORMATION INITIALE DIRECTRICES ET DIRECTEURS



  
**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Isère

Stage FIDIR -sujet- DSDEN 38 - 2022-2023



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Les assistants de prévention de circonscription

Nom	Prénom	circo rattachement
NOUR	Zakiya	circo bièvre valloire
BOIS	emeline	circo Bourgoin 1
MAILLET,	Stéphanie	circo bourgoin 2
VILLEBRUN	François	circo bourgoin 3
DERLICH-ZORMAN	Virginie	Circo Fontaine vercors
LEROY	Armand	circo grenoble 4
DESPINASSE	Anne-cécile	circo grenoble 2
MARAVAL	Caroline	circo grenoble 3
GUIBAL	Agnes	circo grenoble 1
SIMERAY-HAMELIN	Delphine	circo grenoble 5
RAVAUD	Mélanie	circo grenoble montagne
		Circo Haut Grésivaudant
CAUQUIL	Marie line	Circo Saint martin d'hères
INARD-CHARVIN	Isabelle	Circo Saint Marcellin
DEJOYE	Emmanuelle	circo Pont de Cheruy
PERRIER	véronique	Circo la tour du pin
		circo vienne 1
MOUSSIER	Alexandre	circo vienne 2
BALDUCCI	Sylvie	Circo voiron 1
CAMPO	Caroline	circo voiron 2
GROS-BALTAHAZARD	Roselyne	circo voiron 3

# Les obligations réglementaires du directeur :

Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014

Il est le **responsable unique de la sécurité incendie** :

- ❑ Organise les exercices évacuation
- ❑ S'assure du bon fonctionnement des installations et des équipements contre le feu
- ❑ Actualise le registre de sécurité en lien avec la collectivité propriétaire des bâtiments
- ❑ Est l'interlocuteur de la commission de sécurité

Il **prend toutes mesures d'urgence propres à assurer la sécurité des personnes**

Il **signale tous les dysfonctionnements** à la mairie par le biais de fiche Santé Sécurité au Travail

Il **participe à l'évaluation des risques professionnels** dans le cadre du DUER et renseigne l'application

Il **élabore le PPMS et organise les exercices**



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Sur le bureau du directeur

tionnels ▾

- Portail de saisie évaluation repères
- ONDE
- Magistère
- TRIBU
- GAIA
- Dématérialisation des ENSAR de salaire
- PSC1
- ENSEIGNANT Accès santé
- ENSEIGNANT Espace Sécurité
- CONTRATS AIDÉS Accès Espace
- Aide et docs
- SORTIESCO
- Visioconf.
- Liste centres
- Intervenants
- PPMS
- ECECA
- DT
- Faits établissement
- ÉLÈVE Espace Sécurité
- Portfolio
- CIRCULAIRES  
Espace circulaire de l'intranet la recherche peut se faire : par mot clés, par thématique par service émetteur...  
Accès Circulaires
- Culture 38
- IPROF
- LE BULLETIN OFFICIEL
- MYRIADÉ
- ÉLÈVE



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Sur le PIA

https://pia.ac-grenoble.fr/intranet-cms/securite-prevention

## Sécurité Prévention

- Circulaires**
- Etablissements/Ecoles**
- Statistiques/Cartographie**
- Informations pratiques**
- Sécurité Prévention**
- Espace juridique**
- Activité récente**
- Archives**
- Portail Interactif Agents**
- > ACCES AU PIA**

### Contacts

- Contacts académiques service Santé Sécurité au Travail
- Contacts Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- Contact ES&ST
- Equipes mobiles de sécurité de l'académie de Grenoble

### Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

- Avis
- Bilan annuel et Programme de prévention
- Missions et Composition
- PV
- Travaux des CHSCT

### Instances - Registres - Ressources

- Liste des registres
- DUER - Document Unique d'Evaluation des Risques
- RSST - Registre de Santé et Sécurité au Travail
- RSDGI - Registre de Signalement de Danger Grave et Imminent
- Registre de maintenance des machines
- Assistants et conseiller de prévention
- Commission Hygiène et de Sécurité (CHS)

### Risques professionnels

- Incendie
- Risque chimique
- Amiante
- Bruit et voix
- Ateliers
- Troubles musculo-squelettiques
- Télétravail en confinement

### Sécurisation des espaces scolaires

- PPMS AI - Plan Particulier de Mise en Sureté Attentats Intrusion
- PPMS RM - Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs
- Voir aussi l'espace juridique

### Sécurité Rectorat et DSDEN

- Missions de la médecine de prévention



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PPMS

## LES PPMS MEMO

	Etape	Comment faire ?
1	Remplir les 2 PPMS	Les 2 trames à utiliser sont à disposition sur l'application PPMS dans l'onglet « modèles à télécharger ».
2	Faire approuver les 2 PPMS en conseil d'école	Les 2 PPMS actualisés sont soumis à l'approbation du premier conseil d'école de l'année.
3	Transmettre les PPMS	Sur l'application, « téléverser » les 2 PPMS dès qu'ils ont été approuvés par le conseil d'école, ainsi que les plans. Transmettre les PPMS à la mairie.
4	Effectuer les 2 exercices	1 exercice Attentat – intrusion avant les vacances d'automne 1 exercice Risques naturels et technologiques dans le courant de l'année
5	Remplir les 2 compte-rendus	Utiliser les trames de compte-rendus disponibles dans l'application.
6	Transmettre les compte-rendus	Sur l'application, téléverser le compte-rendu une fois chaque exercice effectué.
7	Actualiser chaque année	Les 2 PPMS doivent être réactualisés chaque année.



## REFERENCES ET RESSOURCES

DOCUMENT RESSOURCE	POUR QUOI FAIRE ?	OU LE TROUVER ?
Circulaire du 25 novembre 2015 n° 2015-205	Présente le PPMS « risques majeurs »	<a href="http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837">http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837</a>
Instruction du 12 avril 2017	Explique la mise en place du PPMS spécifique « attentat-intrusion »	<a href="http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115583">http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115583</a>
Les annexes à l'instruction du 12 avril 2017	<b>Fiches pratiques :</b> - L'annexe 1 pour la mise à jour du PPMS attentat-intrusion - L'annexe 2 pour l'organisation d'un exercice attentat-intrusion - L'annexe 3 pour toutes les questions relatives à l'alarme attentat intrusion - L'annexe 4 pour l'aide au diagnostic de mise en sûreté.	En bas de cette page : <a href="http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837">http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837</a>
Les consignes de sécurité mises à jour en temps réel	- Connaître les <b>consignes de sécurité</b> actualisées selon le niveau de risque - Consulter <b>des liens et des guides</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• « Sécurité des écoles - Le guide des directeurs d'école »</li><li>• « Sécurité des écoles - Le guide des parents d'élèves »</li><li>• « Annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes »</li><li>• « Vigilance attentat : les bons réflexes - Guide à destination des chefs d'établissement, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école »</li></ul>	<a href="http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html&amp;xtmc=ppms&amp;xtnp=1&amp;xtr=4">http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html&amp;xtmc=ppms&amp;xtnp=1&amp;xtr=4</a>
Les risques naturels et technologiques au niveau local	Consulter le Plan Communal de Sauvegarde	Mairie de la commune
	Site Les Bons réflexes (pour les risques industriels)	<a href="http://www.lesbonsreflexes.com/">http://www.lesbonsreflexes.com/</a>
	Site Géorisques (pour les risques naturels)	<a href="http://www.georisques.gouv.fr/">http://www.georisques.gouv.fr/</a>



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PPMS

## RESSOURCES DANS L'APPLICATION PPMS

Accès à l'application : ARENA / ENQUETES ET PILOTAGES / PPMS ; Une fois dans l'application dans la barre de menu en haut, cliquer sur « modèles à télécharger » ; ouvrir le lien (lien direct : <https://pia.ac-grenoble.fr/site-dsi/application/ppms-securite-des-ecoles-et-des-etablissements> )

DOCUMENTS DISPONIBLES	POUR QUOI FAIRE ?
- Modèles de PPMS	Trames PPMS à disposition des écoles
- Fiche d'appel et de localisation	A mettre à disposition dans chaque salle
- Isère fréquences radios et annuaire de crise - Fiche 2 information des familles - Main courante	A afficher ou mettre à disposition immédiate sur le ou les lieux de la cellule de crise
- Fiche 7 mallette de première urgence	Pour vérifier périodiquement le contenu de la mallette de première urgence
- Tutoriel explicitation des missions des personnels	Pour que chaque acteur du PPMS (enseignant, ATSEM...) s'approprie ses missions

## FORMATION DES DIRECTEURS

Titre de la formation	Comment s'inscrire ?
M@gistère : « Directeurs d'école, développer une culture de la sécurité »	Pour s'inscrire dans M@gistère, cliquer sur l'onglet "offre de formation", onglet « pilotage... » : la formation apparaît en vignette en 2ème position. En formation à distance.
(sous réserve pour 2020-2021) Plan académique de formation : Module PPMS RISQUES MAJEURS, PPMS ATTENTAT-INTRUSION	ARENA / gestion des personnels / Gaia Métiers : sécurité 6h de formation en présentiel Inscription jusqu'au 20 septembre

Contact DSDEN sur les PPMS : [mission-securite@ac-grenoble.fr](mailto:mission-securite@ac-grenoble.fr)



## Les 4 attitudes possibles lors du déclenchement d'un PPMS dans un établissement

<b>Évacuer</b> 	<b>Mettre à l'abri</b> 	<b>Confiner</b> 	<b>Se barricader</b> 
<b>Alerte donnée :</b> Sonnerie longue et continue - type incendie	<b>Alerte donnée :</b> Sonnerie PPMS avec annonce vocale Précisions apportées via Pronote ou mégaphone		<b>Alerte donnée :</b> Alarme intrusion du collège
<b>Type de risques possibles :</b> <b>Incendie - séisme</b>	<b>Type de risques possibles :</b> <b>Inondation – tempête – glissement de terrain</b>		<b>Type de risques possibles :</b> <b>Tous risques chimiques, toxiques, bactériologiques ou nucléaires</b>
<b>Attitudes attendues :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; gardez votre calme ;</li> <li>&gt; fermez les fenêtres ;</li> <li>&gt; évacuez <b>en ordre</b> sans prendre vos affaires ;</li> <li>&gt; les <b>assistants de sécurité (AS SEC)</b> se mettent en ordre de marche ;</li> <li>&gt; le professeur sort en dernier et ferme la porte (mais <b>pas à clé !</b>) ;</li> <li>&gt; prenez la <b>pochette PPMS</b> ;</li> <li>&gt; rejoignez le point de regroupement (<b>PR</b>) ;</li> <li>&gt; faites l'appel et rendez compte.</li> </ul>	<b>Attitudes attendues :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; gardez votre calme ;</li> <li>&gt; si risque d'<b>Inondation</b>, montez aux étages supérieurs dans la salle prévue ;</li> <li>&gt; si risque de <b>tempête</b>, déplacez-vous dans les <b>coulloirs</b> ;</li> <li>&gt; si risque de <b>glissement de terrain</b>, quittez les salles proches du danger ;</li> <li>&gt; <b>gardez un contact</b> avec le Poste de Crise (PC) via Pronote ou tél. portable.</li> </ul>	<b>Attitudes attendues :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; gardez votre calme ;</li> <li>&gt; si vous disposez d'une <b>mallette PPMS</b>, scotchez fenêtres, portes et arrivées d'air ;</li> <li>&gt; si vous êtes dans le bâtiment principal, menez votre groupe entre les portes coupe-feu ;</li> <li>&gt; <b>faites asseoir</b> le groupe et évitez les activités consommant trop d'oxygène ;</li> <li>&gt; <b>rassurez</b> les personnes stressées ;</li> <li>&gt; <b>gardez un contact</b> avec le Poste de Crise (PC) via Pronote ou tél. portable.</li> </ul>	<b>S'échappez si aucun danger proche !</b> <b>Sinon, attitudes attendues :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; barricadez-vous au moyen du <b>meublier</b> (armoires, tables, chaises) ;</li> <li>&gt; éteignez les lumières et éloignez-vous des portes et fenêtres ;</li> <li>&gt; allongez-vous au sol derrière des tables renversées ;</li> <li>&gt; faites respecter le <b>silence absolu</b> et mettez les portables en <b>mode avion</b> ;</li> <li>&gt; restez proche et rassurez les personnes stressées ;</li> <li>&gt; attendez l'intervention des forces de l'ordre et <b>assurez-vous qu'il s'agit bien d'eux</b> avant d'ouvrir (demandez au PC un mot de passe).</li> </ul>
<b>Moyens de communication :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pronote</li> <li>- Fiche PPMS</li> </ul>	<b>Moyens de communication :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pronote ou Tél. portable</li> <li>- Fiche PPMS</li> </ul>		<b>Moyens de communication :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pronote</li> <li>- Fiche PPMS</li> </ul>

# Les missions du directeur en terme de sécurité incendie

Les équipements ou les installations présents dans un établissement scolaire peuvent selon les cas :

- Générer un départ d'incendie :
  - installation électriques,
  - Installation de gaz,
  - de chauffage (chaudière fuel, gaz, bois ...)
  
- Lutter contre un départ de feu et faciliter l'évacuation.

Le directeur doit assurer une veille active des installations pouvant générer un départ d'incendie, ainsi que des équipement destinées à combattre le feu, à donner l'alerte et à faciliter l'évacuation

Le directeur peut ainsi intervenir directement et personnellement



- laisser libres les circulations,
- limiter l'utilisation de combustibles,
- organiser les exercices d'évacuation, ...

Dans d'autres cas, il ne peut agir lui-même. Il doit donc informer sans délai le maire, et rendre compte à sa hiérarchie (IEN)



- alarme défectueuse,
- extincteurs utilisés,
- défauts électriques...

# La sécurité incendie, tous responsables

L'action du directeur vise à assurer la sécurité des personnes placées sous sa responsabilité.

Il doit assurer une veille active des installations pouvant générer un départ d'incendie, ainsi que des équipements destinés à combattre le feu, à donner l'alerte et à faciliter l'évacuation.

Le directeur peut ainsi intervenir directement et personnellement



- laisser libres les circulations,
- limiter l'utilisation de combustibles,
- organiser les exercices d'évacuation, ...

Dans d'autres cas, il ne peut agir lui-même. Il doit donc informer sans délai le maire, et rendre compte à sa hiérarchie (IEN)



- alarme défectueuse,
- extincteurs utilisés,
- défauts électriques...

Néanmoins, la sécurité incendie concerne **l'ensemble de la communauté éducative présente dans l'établissement.**

Il conviendra par tout moyen adapté de sensibiliser les personnels aux mesures de prévention élémentaires.

# LA COMBUSTION





**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

« le feu s'éteint ...

Dans la première minute avec un verre d'eau,

Dans la deuxième minute avec un seau d'eau,

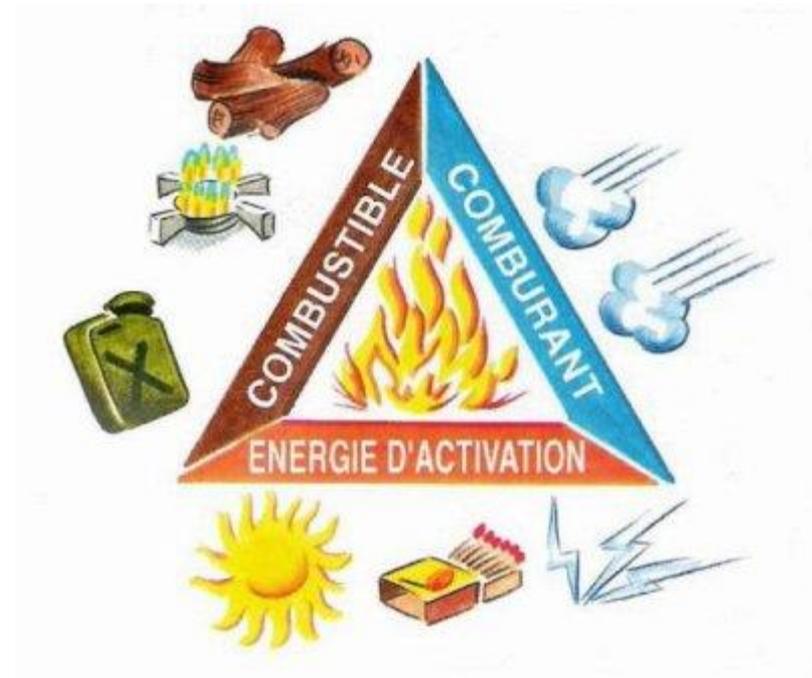
Dans la troisième minute avec une tonne d'eau,

Après...on fait ce qu'on peut... »

Le **triangle du feu** est un modèle simple pour comprendre les éléments nécessaires pour la plupart des incendies.

La réaction chimique de la combustion ne peut se produire que si l'on réunit trois éléments :

- **un combustible,**
- **un comburant (oxygène)**
- **une énergie d'activation en quantités suffisantes.**



# Les différentes phases de l'incendie

5 GRANDES PHASES

Développement  
rapide

Décroissance

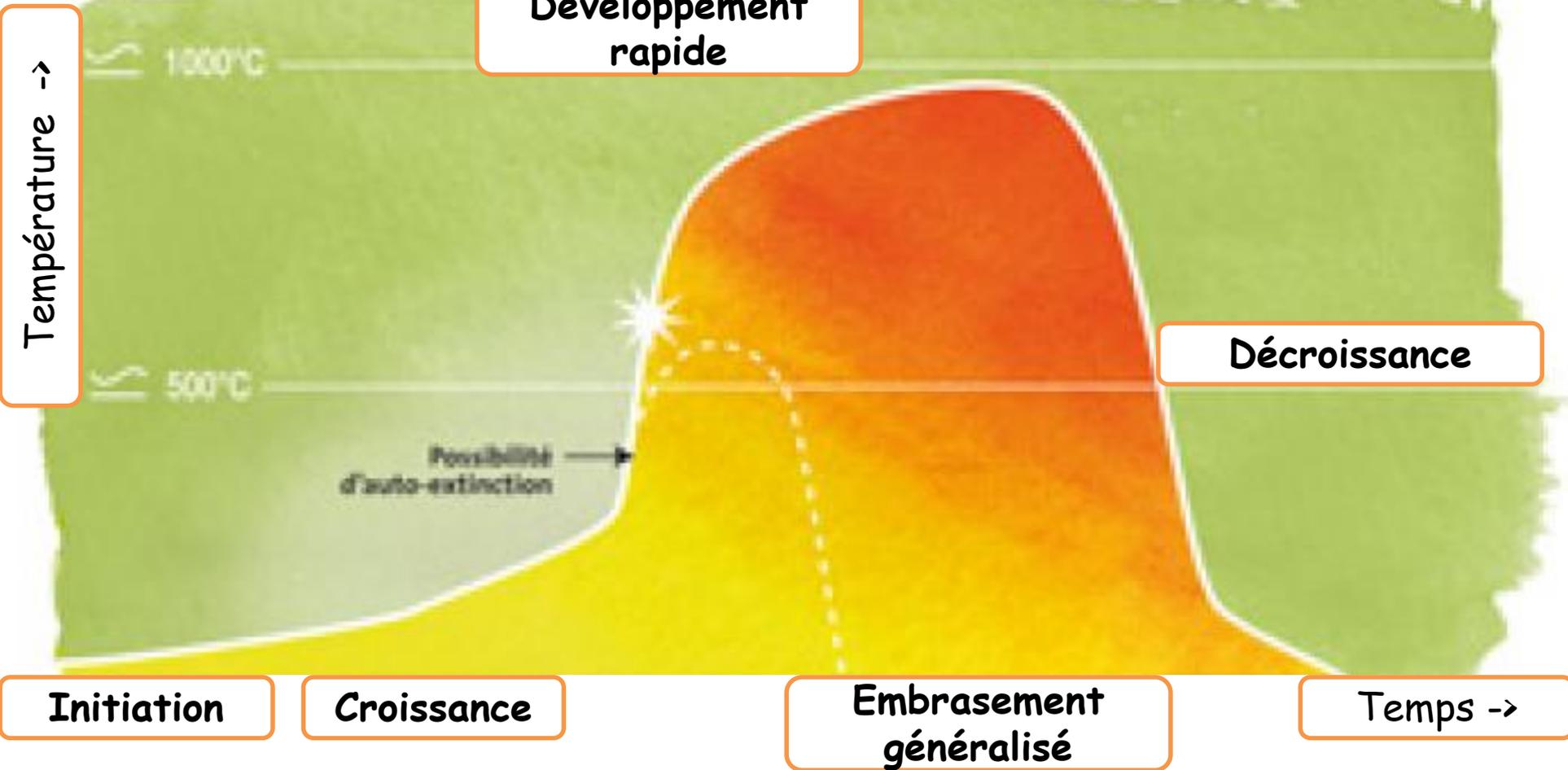
Possibilité  
d'auto-extinction

Initiation

Croissance

Embrassement  
généralisé

Temps ->





**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Les différentes phases de l'incendie



# La vérification périodique des équipements

Lutter contre un départ de feu et faciliter l'évacuation :

Les moyens de  
détection et d'alarme

- Déclencheurs manuels
- Système de Sécurité Incendie (SSI) ou alarme

Les moyens d'extinction

- Extincteurs, RIA

Le balisage des  
cheminements

- Bloc autonome d'éclairage de sécurité
- Issue de secours



La gestion des fumées

- Trappes de désenfumage
- Porte coupe feu

Les plans

- Plan d'intervention et d'évacuation à destination des pompiers

# La vérification périodique des équipements

La vérification de ces équipements ou installations est:

- **obligatoire**
- **Périodique (1/an)**
- diligentée par le propriétaire des locaux ( le maire)
- réalisée par un technicien compétent ou par un organisme agréé
- consignée dans le registre de sécurité incendie
- donne lieu à un rapport

Le directeur doit :

- organiser une veille active des équipements et installations pouvant générer un départ d'incendie.
- s'assurer que les que les équipement destinés à combattre le feu, à donner l'alerte et à faciliter l'évacuation fonctionne

Tous dysfonctionnements doivent être signalés à la mairie

# Les exercices incendie

## Objectif :

- ❑ Découvrir les signaux sonores des **alarmes incendie** installées dans les locaux
- ❑ Localiser les issues de secours, ainsi que les **points de rassemblements** définis (à plus de huit mètres des bâtiments)
- ❑ Mettre en application les **consignes de sécurité**, et ainsi en vérifier leurs pertinences
- ❑ Passer en revue l'état et la fonctionnalité de vos infrastructures
- ❑ Connaître les espaces d'attente sécurisés et les procédures adaptés
- ❑ De vérifier l'assimilation des rôles des personnels en cas d'évacuation

## Nombre :

Au moins **deux exercices au cours de l'année scolaire dont le premier exercice doit se dérouler dans le mois qui suit la rentrée.**

## Déroulé :

La totalité des occupants du bâtiment où l'alarme a été déclenchée, doit être évacuée en bon ordre, dans le minimum de temps et sans précipitation. La durée de l'exercice est strictement égale au temps écoulé depuis le déclenchement de l'alarme jusqu'à la sortie de la dernière personne à plus de 8 mètres de la façade du bâtiment.

## La scénarisation des exercices permet:

- ❑ D'identifier le signal d'évacuation.
- ❑ De respecter la consigne d'évacuation générale
- ❑ D'adapter son comportement face à la situation:
  - Je suis témoin d'un incendie
  - Il y a de la fumée dans le couloir
  - C'est le temps de sieste
  - L'escalier que j'emprunte habituellement lors de l'évacuation est enfumé ou impraticable
  - Je suis en fauteuil roulant
- ❑ Identifier dans chaque établissement recevant du public (cinéma, grande surface, etc.) le fléchage d'évacuation similaire à celui de l'établissement

Des consignes spécifiques doivent être élaborées pour chaque cas particulier

A la suite de l'exercice, il est important de réaliser un bilan de l'exercice afin d'analyser les conditions de réalisation et d'améliorer les procédures

# Quelques points de vigilance



1 porte (Unité de passage) pour 19 personnes

2 portes = de 20 à 50 personnes  
(ou 1 porte de 1,40 m de large)



Les issues de secours doivent être dégagées, équipées d'un s ne doivent pas être occultées par des rideaux fixés au dormant. Seuls les dispositifs d'occultation fixés à l'ouvrant sont acceptés.

# Quelques points de vigilance

Les issues de secours doivent en tous les cas être équipées d'un système d'ouverture simple manœuvre



s'assurer qu'aucune issue de secours ne soit verrouillée par une serrure à clef.



### La prévention sur le combustible

Archives stockées dans local dédié



Liquides inflammables dans bacs de rétention

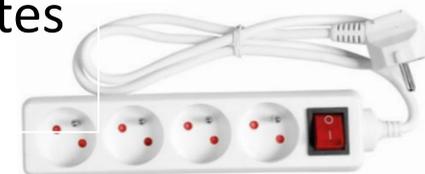
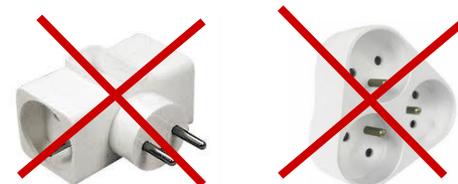


# Quelques points de vigilance

Les installations électriques sont les principales responsables des départs d'incendie.



- « Triplettes » interdites (50% des départs de feu)
- Les multiprises NF CE 3600 Watt équipés d'un bouton d'arrêt ou d'un disjoncteur intégré sont **tolérées** mais doivent être éteintes après chaque utilisation



Proscrire l'usage de « triplettes ». Privilégier l'utilisation de bandeau de prises murales en sollicitant leur installation par la collectivité propriétaire



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La sécurité incendie

Quelques points de vigilance

## Eviter la propagation des fumées : Porte coupe feu



**PORTE COUPE-FEU  
NE METTEZ PAS  
D'OBSTACLE  
À LA FERMETURE**

**OU**

**PORTE  
COUPE-FEU  
A MAINTENIR  
FERMEE**



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Travaux dans les écoles

Pendant la phase de travaux dans votre école vous êtes toujours responsable de la sécurité des personnes.

Si vous constatez que les travaux génèrent des risques en terme d'évacuation, contactez au plus tôt l'IEN et la mairie.

# La sécurité incendie : point de vigilance

ERP type R  
5eme Catégorie

ERP type R  
autres catégories

Elémentaire

Maternelle

Visite Commission de sécurité

Moins de 200  
personnes

Moins de 100  
personnes

Tous les 3 ans pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> et 3<sup>e</sup>  
catégories

Moins de 100  
personnes en étage

Interdit sur  
plusieurs étages

Tous les 5 ans pour les 4<sup>e</sup> catégories

~~Visite Commission de sécurité~~



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La fiche Santé Sécurité au Travail (RSST)

Mise en service de nouvelles fiches RSST (construites par l'académie et le CHSCT Académique) pour assurer un meilleur suivi des situations remontées

## **Ressources:**

[Fiche 1<sup>er</sup> degré](#)

[Circuit de transmission](#)

[Circuit méthodologique](#) (à compléter)

- ❑ Sont à la disposition de tous les personnels et usagers (dans l'école et téléchargeable sur le PIA)
- ❑ signalent une situation dangereuse:
  - ❑ la sécurité des installations électriques
  - ❑ l'hygiène des locaux
  - ❑ l'aspect immobilier
  - ❑ l'environnement extérieur
  - ❑ Condition et ambiance de travail
- ❑ Sont consignées dans classeur par ordre d'arrivée et identifiées: fiche identification de la fiche (RNE-Date)
- ❑ Assurent la traçabilité de la prise en compte du signalement
- ❑ Exigent une réponse

# Tutoriel fiche RSST 1<sup>er</sup> degré

## Info identification de la fiche



RNE \_ DATE (AA\_MM\_JJ)\_lettre

Partie renseignée par le référent Santé Sécurité au Travail ou celui qui rédige la fiche

Fiche « Santé et sécurité au travail » 1<sup>er</sup> degré

Exemple 2 fiches émanant de l'école élémentaire Jules Ferry (0071387V), le 12 octobre 2018.

0071387V\_18\_10\_12\_A

0071387V\_18\_10\_12\_B

(la lettre finale est utilisée si plusieurs fiches sont utilisées le même jour)

## Info établissement, circonscription et acteurs de prévention

### Informations générales

Circonscription de l'Éducation nationale :

École :

Commune :

Le registre de santé et de sécurité doit être mis à la disposition de tous les agents et usagers afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Tout agent (ou usager) peut inscrire toutes les observations et toutes les suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Assistant de prévention chargé du suivi du registre :

Nom et prénom :

Nom du directeur :

Nom de l'IEN de la circonscription :

Diverses informations à remplir sur l'établissement et la circonscription

## Info sur la situation signalée

Description de la situation, bien remplir tous les champs

Signalement de la situation

Nom et prénom de l'agent ou de l'utilisateur : .....

Date, heure et lieu des faits: .....

Faits à signaler :

.....

Suggestions éventuelles relatives à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail

.....

Date : .....

Le but est de décrire la situation de manière objective **à partir de faits précis**

Indiquer si possible toutes propositions susceptibles de prévenir cette problématique

La fiche est transmise selon un circuit administratif déterminé au supérieur hiérarchique

## Info prise en charge de l'école

ECOLE		
Date de prise de connaissance de la fiche : <input type="text"/>		
Fonction	Observations éventuelles / Suggestions relatives à la prévention et à la sécurité / Solutions éventuelles apportées en interne (à préciser)	Suites données (selon la nature de la situation, transmission à la collectivité et dans tous les cas à la circonscription)
Référent RSST		
Date de mise à disposition de la réponse à l'agent ou l'utilisateur dans les meilleurs délais (délai préconisé 15 jours après réception de la fiche).		

- Réponse apportée à la situation par le référent SST ( le directeur)
- Description de la solution trouvée en interne
  - Classer la fiche dans un classeur
  - Envoyer une copie à la circonscription pour information: en précisant dans l'objet du mail « **Fiche RSST RNE\_date** » (info d'identification de la fiche)

- Solution dépend de la mairie
  - Envoyer à la mairie avec une demande de réponse
  - Envoyer une copie à la circonscription pour info: en précisant dans l'objet du mail « **Fiche RSST RNE\_date** » (info d'identification de la fiche)

- Solution dépend de l'éducation nationale
  - Envoyer à la circonscription en précisant dans l'objet du mail « **Fiche RSST RNE\_date** » (info d'identification de la fiche)

## Situation relevant de la Mairie

### COLLECTIVITE LOCALE

Date de prise de connaissance de la fiche : [ ]

Fonction	Observations éventuelles / Solutions apportées (à préciser)	Suites données (transmission à l'école)
Personnel / service de la Collectivité	[ ]	[ ]

Coordonnées :

- interlocutrice mairie : [ ]

Date de réponse et de retour de la fiche à l'école dans les meilleurs délais (délai préconisé 15 jours après réception de la fiche) :

→ Envoi à l'école

Réponse apportée à la situation par la mairie

## Suivi de la situation par la circonscription

<u>CIRCONSCRIPTION</u>		
Date de prise de connaissance de la fiche : <input type="text"/>		
Fonction	Observations éventuelles / Suggestions relatives à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail / Solutions apportées en interne (à préciser)	Suites données <i>(selon la nature de la situation, transmission à la collectivité et dans tous les cas à la DSDEN, au secrétaire du CHSCTD et au conseiller de prévention)</i>
Assistant de prévention		
IEN de la circonscription		
Coordonnées : - DSDEN : <a href="mailto:preventiondsden38@ac-grenoble.fr">preventiondsden38@ac-grenoble.fr</a> - secrétaire du CHSCTD : <a href="mailto:chsctd-sec-38@ac-grenoble.fr">chsctd-sec-38@ac-grenoble.fr</a> - conseiller de prévention départemental : <a href="mailto:conseiller-prevention-38@ac-grenoble.fr">conseiller-prevention-38@ac-grenoble.fr</a>		
Date de réponse et de retour de la fiche à l'école par la voie hiérarchique dans les meilleurs délais (délai préconisé 15 jours après réception de la fiche) :		

Si l'école transmet à la circonscription une fiche, :

→ La circonscription tâche d'apporter une réponse à la problématique

→ Retourne la fiche à l'école

La circonscription envoie une copie aux interlocuteurs: en précisant dans l'objet du mail « **Fiche RSST RNE\_date** » (info d'identification de la fiche)

# Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)

## **Objectif du DUER:**

Le DUER est un outil de diagnostic et de priorisation. Il permet de construire le programme de prévention (actions à mettre en œuvre pour réduire les risques et améliorer les conditions de travail)

Il est important qu'il soit à jour et représentatif de la réalité du terrain (des risques rencontrés dans les situations de travail)

- ❑ Suite à l'analyse des DUER de l'année antérieure à été mis en place des groupes de travail sur conditions de travail des personnels accueillant des élèves à besoin particulier, sur la prévention des risques psycho-sociaux, sur le bruit et la voix, sur les troubles musculo-squelettiques
- ❑ Il permet aussi d'appuyer les demandes de travaux ou de matériel à la mairie, le PDF de votre DUER peut servir de base d'échange avec la mairie, car c'est une évaluation participative des risques par l'ensemble de la communauté éducative (ATSEM compris)

# Mise à jour du DUER

Etape	Actions	Supports
<b>Réunion n°1:</b> 15 min	Éditer les actions du programme de prévention  Distribuer à l'ensemble des personnels <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PDF des risques généré par l'application</li> <li>• une fiche d'identification des risques</li> </ul> à remettre à la prochaine réunion	Application DUER (Onglet Document DUER , Actions de prévention)  Fiche d'identification des risques PDF des risques
<b>Réunion n°2 :</b> 45 min	Visionner en équipe le film En équipe à l'aide des fiches d'identification complétées par les personnels  Si la situation doit être traitée rapidement ⇒ Remplir une fiche RSST (santé sécurité au Travail).  Si cette situation dure et devient un risque professionnel, ⇒ Remplir une fiche synthèse par risque en réalisant l'évaluation (fréquence, gravité, moyen de prévention existant) et en faisant des propositions d'action de prévention	Vidéo DUER Etape 2&3 Fiche synthèse  Fiche Registre Santé Sécurité au Travail
<b>Entre temps:</b> 20 min	Renseigner l'application	Vidéo prise en main de l'application : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour des paramètres</li> <li>• Renseignement des risques recensés</li> </ul>

# Le registre des aires de jeux

## Références réglementaires

- Décret 96-1136 du 18 décembre 1996

## Fonction

- consigne les observations datées de la vérification périodique des installations.

## Tenue

- Le propriétaire des équipements, les services de contrôle compétents, l'enseignant dans le cadre de la vérification journalière

## Mise à disposition et emplacement

- Les personnels utilisateurs, les agents de contrôle
- Sur le lieu d'utilisation des équipements sportifs et en copie au sein de l'établissement



## Qualité de l'air

- ❑ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un diagnostic de la qualité de l'air doit être réalisé au sein des locaux scolaire.
- ❑ 2 temps : bilan aéraulique puis une évaluation des pratiques et des produits utilisés (3 polluants: formaldéhyde, Benzène, CO<sub>2</sub>)
- ❑ Réflexion communes sur la réduction des polluants auxquelles vous pourrez être associées.

## Amiante.

- ❑ Si votre bâtiment a été construit avant 97, vous devez avoir en votre possession un DTA (Dossier technique amiante) à jour (après 2012)
- ❑ Permet de savoir s'il y a de l'amiante, ou elle se trouve et dans quel état de conservation.

## Le radon

- ❑ Si votre école est dans une commune de zone 3 (zone à potentiel radon significatif) un mesurage sera réalisé par la commune
- ❑ Vous serez averti des résultats, s'ils dépassent les seuils autorisés des actions de remédiations, auxquelles vous pourrez être associées, seront mise en œuvre par la mairie.

[Connaitre le potentiel radon de ma commune](#)



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communes concernées

### Zone 1

Tout le département sauf les communes de

### Zone 2

Autrans-Méaudre en Vercors, Champagnier, Cornillon-en-Trièves, Engins, Faverges-de-la-Tour, Fontaine, Heyrieux, Jarrie, La Balme-les-Grottes, La Buisse, La Chapelle-de-la-Tour, La Verpillière, Le Passage, L'Isle-d'Abeau, Mens, Montagnieu, Primarette, Saint Antoine l'Abbaye, Saint-André-en-Royans, Saint-André-le-Gaz, Saint-Appolinard, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Didier-de-la-Tour, Sainte-Blandine, Saint-Hilaire, Saint-Jean-d'Hérans, Saint-Just-Chaleyssin, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre-de-Mesage, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Victor-de-Cessieu, Sassenage, Séchilienne, Septème, Serpaize, Seyssinet-Pariset, Torchefelon, Valencin, Veurey-Voroize, Villard-Reymond, Villefontaine, Vizille, Voreppe.

### Zone 3

Allemond, Allevard, Auris, Besse, Chamagnieu, Chantelouve, Chasse-sur-Rhône, Cholonge, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Clavans-en-Haut-Oisans, Crêts en Belledonne, Entraigues, Frontonas, Huez, Jardin, La Chapelle-du-Bard, La Combe-de-Lancey, La Ferrière, La Garde, La Morte, La Motte-d'Aveillans, La Motte-Saint-Martin, La Salette-Fallavaux, La Valette, Laffrey, Laval, Lavaldens, Le Bourg-d'Oisans, Le Freney-d'Oisans, Le Périer, Les Adrets, Livet-et-Gavet, Mont-de-Lans, Nantes-en-Ratier, Notre-Dame-de-Vaulx, Oris-en-Rattier, Ornon, Oulles, Oz, Pierre-Châtel, Pinsot, Pont-Évêque, Revel, Reventin-Vaugris, Sablons, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Saint-Christophe-en-Oisans, Saint-Clair-du-Rhône, Sainte-Agnès, Saint-Honoré, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Mury-Monteymond, Saint-Prim, Saint-Theoffrey, Satolas-et-Bonce, Seyssuel, Susville, Theys, Valbonnais, Valjouffrey, Vaujany, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Venosc, Vienne, Villard-Notre-Dame.

[Connaitre le potentiel radon de ma commune](#)

## « Espace Accueil Ecoute »

- Dispositif cofinancé par  
Education Nationale et MGEN

- Ouvert à l'ensemble des  
personnels éducation  
nationale (adhérents ou non  
MGEN)

- 3 rendez –vous gratuits

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS  
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE ?  
**ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE**



**en face-à-face**  
à l'Espace d'Accueil et d'Ecoute

**par téléphone**  
du lundi au vendredi

Appelez le

**0 805 500 005** Service & appel  
gratuits

de 8h30 à 18h30

Service anonyme, confidentiel et gratuit  
Réservé aux agents du MENESR

# SERVICE MÉDICO-SOCIAL DES PERSONNELS

Assistante Sociale	Médecin de prévention	Infirmière de prévention
Caroline BIEDERMANN 04-50-88-47-07  caroline.biedermann@ac- grenoble.fr	Jean Noel PLANTIER 04-76-74-78-82  Jean-noel.plantier@ac- grenoble.fr	Céline MORELLI   Celine.morelli@ac- grenoble.fr



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le CHSCT

### Composition:

- 14 représentants des personnels:  
(7 titulaires + 7 remplaçants)
- Un président: IA-DASEN ou son représentant
- Conseiller de prévention, médecin, AS
- Assistant de prévention, IEN

### Missions:

- Participe à la promotion de la prévention des risques .
- veille au respect de la réglementation
- procède à des visites d'établissements
- suggère des améliorations concernant les conditions de travail
- Réalise des enquêtes suite à des AT ou MP

## CHSCT

(Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail)

Une instance de prévention  
pour améliorer la santé, la sécurité  
et les conditions de travail des personnels

### Le CHSCT peut intervenir en cas

- de problèmes relatifs à l'Hygiène, la Sécurité et aux Conditions de Travail des personnels
- d'accident en lien avec le travail
- de violence au travail
- de danger grave et imminent
- de nécessité d'adaptation de poste



### Contactez

**votre représentant du personnel,  
secrétaire du CHSCT**

Tous les contacts et informations sur :  
**[www.ac-grenoble.fr/CHSCT](http://www.ac-grenoble.fr/CHSCT)**

**Contact: [chsct-sec- n° du département@ac-grenoble.fr](mailto:chsct-sec-n° du département@ac-grenoble.fr)**

**Etude de  
situations de travail**

# SITUATION 1



- Signaler ce risque à la mairie par une fiche RSST
- Mettre un balisage
- Sans amélioration, inscrire ce risque dans le DUER

# SITUATION 2

- Madame X reçoit régulièrement des cartons de fournitures qu'elle doit transporter jusqu'à sa classe?

- Réfléchir à une nouvelle organisation.
- Utiliser un moyen de manutention
- Inscrire ce risque dans le DUER
- S'inscrire à une formation PRAP

# SITUATION 3

- Madame X est bousculée avec violence par un parent mécontent à la sortie de l'école.
- Cette situation est récurrente dans cette école difficile

- Informer l'IEN (fiche RSST )
- Inscrire ce risque dans le DUER
- Faire l'analyse de la situation et réfléchir à une nouvelle organisation de la sortie des classes.
  
- Déclarer Accident de service
- Porter plainte
- Demander la protection juridique du fonctionnaire
- S'inscrire à une formation d'équipe « relation familles »
- Réseau pas

# SITUATION 4

- Dans la cuisine, je m'aperçois que la bouilloire et la cafetière, branchées sur multiprise sont restées allumées toute la nuit.

- Débrancher le matériel et supprimer les multiprises.  
(triplettes interdites)
- A partir d'une fiche RSST, je demande à la mairie d'installer des bandeaux de prises.

# SITUATION 5



- Vérifier si le sol contient de l'amiante en consultant le DTA.
- Si oui, interdire l'accès et informer la mairie et demander le déplacement de la photocopieuse par le biais d'une fiche RSST
- Informer le médecin de prévention
  
- Si non, informer la mairie par le biais d'une fiche RSST

# SITUATION 6

Je suis enseignante de CE2, un élève présente des difficultés de comportement ce qui perturbe le fonctionnement de la classe (crise, parole déplacée, gestes non acceptables) et mobilise ma présence et mon attention

- Echanger sur la problématique en conseil de cycle.
- La réponse ne peut pas être du seul fait de l'enseignant mais de l'équipe
- Convenir collectivement d'une organisation pour anticiper les situations de crise
- Maintenir le dialogue avec la famille
- Solliciter la circonscription, le RASED, pôle ressource

# SITUATION 7

Monsieur X, enseignant de maternelle se tape l'orteil droit en allant chercher un enfant pendant la sieste car la pièce est dans le noir.

Le lendemain il revient à l'école mais s'aperçoit qu'il n'arrive plus à poser le pied par terre sans difficulté. Que faut il faire?

- Informer l'IEN
- Constat par un médecin au plus tôt
- Déclaration d'accident de travail (CERFA)
- Analyse de l'accident: Suppression du danger: Salle de sieste ne doit jamais être totalement obscurcie (code du travail)
- Revoir la circulation dans la salle de sieste

# SITUATION 8



- Supprimer le stockage devant les extincteurs
- Extincteur à 1,20 m de hauteur

# SITUATION 9



- Dégager les issues de secours
- Informer l'ensemble des enseignants de cette problématique et trouver collectivement une autre organisation.

# SITUATION 10



- Mettre les produits dans un local fermé à clé.
- Informer la mairie de la situation et lui demander de mettre un lieu de stockage à disposition.
- Demander les fiches de données de sécurité des produits.

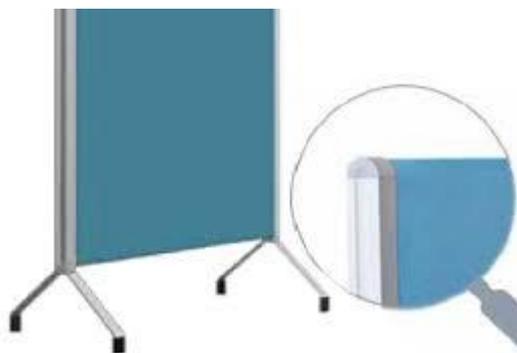
# SITUATION 11

- La classe de Madame X située dans un vieux bâtiment haut de plafond est particulièrement bruyante.
- Réaliser une carte du bruit (mesure décibels)
- Sensibiliser les élèves aux risques liés au bruit
- Signaler la problématique à la mairie par le biais d'une fiche RSST
- Aménagement (meubles, piège à sons, afficheurs niveau sonore)
- Inscrire ce risque dans le DUER
- S'inscrire à des formations sur le thème de la voix



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





# Ce qu'il faut retenir

- ❑ Réalisez 2 exercices incendie (scénarisés) et 1 exercice **par** PPMS
- ❑ Vérifiez que les produits chimiques sont sous clés.
- ❑ Signalez à la mairie tous les dysfonctionnements par le biais d'une fiche RSST
- ❑ Mettez à jour le DUER
- ❑ Si le sol ou les plafonds sont abimés, vérifiez votre DTA
- ❑ Si vous avez un accident sur votre lieu de travail ou en lien avec votre travail, déclarez le.
- ❑ Vous n'êtes pas seul, tout un réseau est à vos cotés, l'assistant de prévention, l'IEN, le service Santé Sécurité au Travail, le service médico social des personnels.

**Les Personnes  
ressources**

# LE SERVICE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL & SON RÉSEAU

**Le service santé et sécurité au travail :**

- **a pour objectif l' amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des personnels de l'académie**
- **Est composé de :**
  - 1 Inspecteur Santé Sécurité au Travail
  - 1 Conseillère de Prévention Académique
  - 3 adjoints à la Conseillère de Prévention académique
  - 1 Assistant Local de prévention par circonscription (CPC)



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Merci de votre  
implication dans la  
démarche de prévention.